

Ford condamné en appel pour avoir dérogé à sa promesse de maintien de 1000 emplois à Blanquefort



850 personnes travaillent à l'usine Ford de Blanquefort. Photo d'illustration. / © France 3 Aquitaine

La cour d'appel de Bordeaux a offert ce jeudi 4 juillet à la CGT Ford Blanquefort une victoire largement symbolique en confirmant que le groupe américain n'avait pas respecté un engagement de maintenir 1.000 emplois sur son site girondin, qu'il destine à la fermeture, entre 2013 et 2018.

Par AR et AFPPublié le 04/07/2019 à 18:15

La décision "confirme que (Ford) avait bien pris un engagement ferme de maintenir 1.000 emplois sur le site de Blanquefort jusqu'au 31 mai 2018, engagement que Ford a cessé de respecter depuis 2016", a réagi Me Olivier Meyer, avocat de la CGT dans cette procédure entamée avant l'annonce par le constructeur de son intention de fermer l'usine de boîte de vitesses.

Ford condamné à 6000 euros d'amende

La cour a confirmé la condamnation de Ford en première instance à payer à la CGT 3.000 euros de dommages et intérêts et 2.000 euros au titre des frais de justice, et a ajouté en appel 1.000 euros à cette dernière somme.

Cette décision mettra un peu de baume au coeur à la CGT Ford Blanquefort, qui a essuyé un revers quand le tribunal de grande instance de Bordeaux s'est déclaré incompétent pour contrôler si le constructeur automobile américain avait bien un motif économique pour fermer son usine (872 salariés).

Le syndicat a décidé de faire appel pour contester un "déli de justice".

-

Contestation de la procédure de licenciement de Ford Blanquefort : le tribunal se déclare incompetent

Une "victoire au goût amer"

Mais la "victoire" jeudi du syndicat est pondérée par le fait que la période de cinq ans est désormais arrivée à échéance et que Ford n'est donc plus tenu de respecter l'engagement en question. "C'est une victoire au goût amer", souligne le syndicat dans un communiqué.

6.000 euros, qu'est ce que c'est pour eux ?

"On a certes gagné, le tribunal nous approuve quand on dit que Ford a menti", souligne Vincent Alauze, délégué syndical CGT. "Mais ça ne va pas leur coûter très cher cette histoire... 6.000 euros, qu'est ce que c'est pour eux ?".

"En tout cas, on peut penser que si les pouvoirs publics (qui ont versé de l'argent au constructeur dans le cadre de cet "engagement" de cinq ans, ndlr) étaient allés au tribunal, ils auraient gagné eux aussi. Donc, encore une fois, on voit que les pouvoirs publics laissent Ford faire ce qu'il veut. C'est le message qui est donné aux multinationales: c'est bon, faites tout ce que vous voulez... On se sent délaissés."

La CGT Ford Blanquefort mène une guérilla juridico-politique contre le constructeur américain, qui a prévu de fermer au 1er octobre son usine implantée près de Bordeaux depuis 1972.

Le syndicat prévoit une prochaine région unitaire le mardi 9 juillet, ainsi que deux "soirées de résistance, solidaires, festives", les 6 et 21 septembre.